



TRAVAUX

La période estivale terminée, la construction du bâtiment multifonction a repris...



Actuellement, les poutres en béton de la dalle du 1er étage sont installées et la pose du « pré-mur » en béton se termine.

L'installation de ces éléments fabriqués en usine a nécessité l'utilisation d'un engin de levage d'une capacité supérieure à 50 tonnes.



Les baux de location régissant la supérette, le cabinet médical, le cabinet dentaire, et les cinq appartements sont en cours d'élaboration par un professionnel.

Courant octobre, la réserve incendie de 120m³ sera mise en chantier. Cela imposera une circulation sur la place parfois délicate.

SECURITE

Les feux de l'avenue de la Libération sont aux normes européennes (passage alterné des flux de circulation).

Ce système permet de tourner à gauche ou à droite avec plus de sécurité (absence de véhicule en face).

Pour les piétons, il est toujours indispensable d'utiliser le bouton d'appel pour neutraliser les voies de circulation. Nous constatons que les enfants et souvent les parents s'engagent sur le passage piéton à leur convenance.

Pour votre sécurité, il est indispensable de prendre le temps d'attendre que le pictogramme du piéton soit vert.

Les particuliers doivent obligatoirement déclarer en mairie leurs forages d'eau

La loi sur l'eau a prévu que tout prélèvement, puits ou forage d'eau réalisé à des fins d'usage domestique doit être déclaré au maire de la commune concernée.

Ces informations seront mises à la disposition des agents des services publics d'eau potable et d'assainissement pour des contrôles des installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvements.

Les dispositifs de prélèvement entrepris avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés au plus tard le 31 décembre 2009.

Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir du 1^{er} janvier 2009.

Décret du 2 juillet 2008 – Écologie – Journal Officiel du 4 juillet 2008.

SEMAINES REGIONALES DE L' ENVIRONNEMENT

Organisées par le Conseil Régional de Picardie, ces semaines seront pour l'ensemble de la population, l'occasion de nombreuses visites et animations sur le territoire de l'Omois.

Dans ce cadre, l'USESA (Union des services de l'Eau du Sud de l'Aisne) organise une journée porte ouverte sur l'usine de traitement de l'eau potable de Chézy sur Marne (route de Nogentel)

**La station sera en visite libre de 10h00 à 18h00
Le Samedi 25 octobre 2008**

Trois visites accompagnées par un technicien de Véolia sont programmés à 11h00, 15h00 et 17h00

ENVIRONNEMENT

**Le propriétaire, riverain d'un cours d'eau, est tenu à son entretien régulier
(article 215-14, code de l'environnement)**

**En cas d'inexécution de cette obligation, la commune peut intervenir d'office, à la place du propriétaire défaillant, mais à ses frais.
(article 215-16 code de l'environnement)**

L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre un écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique



Informations du Conseil Général de l'Aisne

Personnes handicapées adultes

Le Conseil Général de l'Aisne nous informe que le schéma départemental en faveur des personnes handicapées adultes est désormais en ligne sur le site du Conseil Général www.aisne.com.

Ce schéma présente, pour les 5 années à venir, les priorités en matière d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Enfin, ce schéma privilégie une démarche collaborative et une méthode spécifique intitulée « **travailler ensemble** ».



Service de l'éducation

Les modalités d'attribution et de calcul des bourses départementales d'enseignement secondaire, d'enseignement supérieur, d'études supérieures à l'étranger, pour l'année scolaire et universitaire 2008/2009 peuvent être sollicitées sur le site Internet « www.aisne.com », rubrique **bourses**, à compter du **1^{er} septembre 2008**.

Pour les collégiens et les élèves inscrits dans l'Aisne, en cycle de pré-apprentissage, CLIPPA, SEGPA et ERPA, les dossiers sont à retirer auprès du secrétariat des établissements qu'ils fréquentent, et pour ceux scolarisés dans un établissement situé en dehors du département, les dossiers sont à demander au Conseil Général.

Service Éducation

Tél. n° indigo 0 820 000 802 le matin de 8h30 à 12h ou par courrier électronique : dembourse@cg02.fr

RENTREE SCOLAIRE 2008-2009

L'interdiction de circuler, avenue du Général Leclerc lors de la rentrée scolaire a séduit les parents et a permis aux enfants de retrouver leurs enseignants en toute sécurité. Malheureusement chacun retrouve très rapidement ses habitudes.

L'effectif de la maternelle est de 90 enfants qui est réparti en 4 classes. Cette année, nous accueillons Madame BLETRY qui vient de rejoindre l'équipe enseignante.(G.M)

En primaire l'effectif est de 180 enfants répartis en 7 classes. Nous conservons la même équipe pédagogique.





MARCHE DU SAMEDI

La construction du bâtiment et l'aménagement prochain de la Place nous obligent à déplacer le marché.

Les commerçants seront heureux de vous retrouver

Chaque Samedi de 9h00 à 12h00 entre la Mairie
et
l'Espace Pierre Eschard.

VENEZ NOMBREUX !



UNE CENTENAIRE A CHEZY

Le samedi 30 août, la Municipalité, représentée par Viviane REBMANN et Bernadette MICHON, était présente à la maison de retraite « LA JEROMIERE » pour fêter les **100 ans de Jeanne HUTTIER**.

Une composition florale lui a été remise. Entourée de ses deux filles, de ses petits-enfants et arrière-petits-enfants, elle a soufflé les bougies de son gâteau dans une ambiance très festive.

